

Marseille 1785 :

Retour de Foréziens libérés de l'esclavage dans les Etats barbaresques

*Communication présentée le samedi 17 novembre 2001
à l'assemblée de LA DIANA de Montbrison (Loire)*

La piraterie a sévi de tout temps en Méditerranée mais les 17^e et 18^e siècles ont été l'âge d'or pour les corsaires barbaresques. Pratiquement indépendantes de la Sublime Porte, les régences d'Alger et de Tunis, montrent une grande activité dans ce domaine d'autant que les nations chrétiennes, sont alors rivales et divisées.

Alger se développe grâce à la course. Vers 1750, sa population dépasse les 100 000 habitants auxquels il faut ajouter environ 30 000 esclaves. Cependant la prospérité de la ville avait déjà décliné et la milice qui comptait 22 000 janissaires en 1650 n'en a plus que 5 000 en 1769.

Charles-André Julien, dans son *Histoire de l'Afrique du Nord*¹, décrit le processus : *Plus que des marchandises pillées, les Barbaresques tiraient profit des captifs. Le chrétien cessait d'être un infidèle qu'on arrachait à son pays pour devenir un objet de négoce, dont on essayait de se débarrasser le plus vite et le plus cher possible...* En somme il s'agit d'un véritable commerce !

Cette forme de piraterie ne disparaîtra complètement qu'au début du 19^e siècle. Lors de la prise d'Alger par les Français en 1830, des esclaves sont encore libérés.

La capture

Les tours de garde qui s'échelonnent sur les côtes corses et les villages perchés provençaux rappellent chez nous cette période d'insécurité. Pour constituer des cheptels humains, les corsaires opéraient des razzias à terre ou capturaient les vaisseaux chrétiens. Leurs galères naviguaient à la belle saison, de la "lune d'avril" à la "lune d'octobre", quand la mer n'était pas trop forte. Avec le printemps venait le temps de l'angoisse pour les populations côtières et les voyageurs en Méditerranée.

La capture effectuée, il fallait l'estimer, ce qui se faisait sans ménagement. Les pirates *mettaient les marins et les passagers nus sur le pont, ne reculaient devant aucune indiscretion pour découvrir les bijoux, et inspectaient leurs vêtements et leurs mains pour deviner leur position sociale*². Rentrés à Alger, ils approvisionnaient le marché aux esclaves. Le Pacha, représentant du gouvernement turc, avait une sorte de droit de préemption : ce privilège lui permettait de choisir un esclave sur huit. Ensuite les prisonniers étaient vendus sur la grande place. Les clients étaient souvent des armateurs de navires corsaires en quête de rameurs et des propriétaires terriens : *Les chalands examinaient les captifs comme des bêtes au foirail, inspectaient leurs dents, leurs*

¹ Charles-André Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord*, Payot, 1994, p. 659-661.

² *Ibid.*

*yeux et leurs mains, tâtaient leurs chair et les faisaient "marcher, sauter et cabrioler à coups de bâton". La valeur variait selon l'usage ou le bénéfice qu'espérait en tirer l'acheteur*³.

Jeunes filles et jeunes garçons, dont le sort était fatal, étaient les plus cotés. Les raïs⁴ n'hésitaient pas à faire tailler leurs mousses afin d'être certains qu'on ne les ravirait pas à leurs passions...⁵ Les gens de qualités dont on espère tirer une bonne rançon étaient particulièrement recherchés. Quant aux hommes, leur valeur variait suivant l'âge et le métier. Les artisans étaient appréciés, spécialement les charpentiers de marine qui valaient le double du prix d'un esclave ordinaire. Le maître faisait ce qu'il voulait de son esclave qui devenait souvent un objet de spéculation.

Esclave chez les Barbaresques

La situation des esclaves étaient variée. Les plus malheureux étaient les galériens. *Mal nourris et fouaillés aux heures d'abordage et de fuite*, ils n'étaient pourtant pas marqués au fer rouge comme les galériens de France et pouvaient pratiquer leur religion. A terre, pendant la nuit, la plupart des esclaves étaient enfermés dans des prisons d'Etat, sortes de bagnes⁶ sous la garde du *gardien-bachi*.

Certains domestiques devenaient des hommes de confiance, des femmes servantes dans la maison des maîtres. Quelques privilégiés pouvaient, en payant leur maître, circuler librement en ville. Les plus ingénieux deviennent même taverniers dans les quartiers chauds d'Alger où *chrétiens et musulmans s'adonnaient de concert à l'ivrognerie et à la débauche*⁷.

Finalement, il semble que le sort des captifs soit moins dramatique que ne l'affirment les Rédemptoristes. Les religieux noircissent le tableau car ils redoutent les apostasies. Sur place, ces conversions ne sont d'ailleurs pas favorisées, bien au contraire, car elles sont toujours une mauvaise affaire pour les maîtres.

Le rachat des captifs : les Trinitaires et les Mercédaires.

Au Moyen Age des ordres religieux avaient été spécialement fondés pour se consacrer au rachat des chrétiens prisonniers des infidèles. Les deux principaux sont l'ordre des Trinitaires et celui de Notre-Dame-de-la-Merci.

Jean de Matha, né en 1154 à Faucon, près de Barcelonnette, dans la vallée de l'Ubaye, devient prêtre en 1193. En 1198, avec l'ermite saint Félix de Valois, il fonde l'ordre de la *Très Sainte Trinité et des Captifs* pour le rachat des chrétiens. Il participe à une première expédition qui permet de ramener 186 captifs de Maroc. Une seconde vers Tripoli et Tunis obtient 110 libérations. L'entrée triomphale des rachetés à Rome est alors un événement marquant pour toute la chrétienté. L'ordre est désormais bien établi et Cerfroid, dans le diocèse de Meaux, sera jusqu'à la Révolution la maison-mère des Trinitaires⁸. Jean de Matha meurt à Rome en décembre 1213⁹.

L'ordre de Notre-Dame-de-la-Merci avait été fondé en 1218¹⁰ par saint Pierre Nolasque, né en Languedoc en 1189. A l'origine militaire, l'ordre se consacrait aussi au rachat des chrétiens captifs des musulmans en Espagne et en Afrique. Les religieux, appelés *mercédaires* ou *nolasques*, payaient de leur personne en prenant la place des prisonniers. Pierre Nolasque fut, lui-

³ *Ibid.*

⁴ Chef : c'est le nom que l'on donnait aux capitaines des pirates.

⁵ *Ibid.*

⁶ Alger en comptait six, dont celui "du roi" pouvait contenir 2 000 captifs... Les maîtres y envoyaient leur personnel moyennant une redevance.

⁷ Charles-André Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord*, Payot, 1994, p. 659-661.

⁸ Nommé aussi Mathurins à cause de l'église Saint-Mathurin de Paris que l'ordre possédait.

⁹ Il est fêté le 8 février.

¹⁰ La fondation aurait eu lieu le 10 août 1218 dans la cathédrale de Barcelone.

même, deux fois otage en Afrique. Il mourut à Barcelone le 25 décembre 1528¹¹. Les Mercédaires longtemps protégés par les rois d'Aragon étaient organisés en provinces : Catalogne, Aragon, Castille et Portugal, Navarre, France et Baléares. Le couvent de la Merci de Maleville, fondé au 13^e siècle dans le diocèse de Rodez, a été le premier créé en France¹². Les Mercédaires jouèrent aussi un rôle important dans l'évangélisation de l'Amérique.

Vincent de Paul (1581-1660) envoie les Lazaristes pour assister, sur les plans matériel et spirituel, les chrétiens esclaves en Barbarie¹³. Originaire d'une famille paysanne des Landes, pris par des corsaires, peu après son ordination, il aurait été lui-même captif en Tunisie pendant une année¹⁴. Plus tard, quand il entra chez Philippe Emmanuel de Gondi, il devint notamment l'aumônier des galériens.

Des confréries, spécialement dans les villes du midi de la France, s'efforçaient aussi de recueillir des fonds pour le rachat des captifs car ces opérations étaient très coûteuses.

La rédemption de 1785

En 1785, les religieux des ordres de la Sainte-Trinité et de la Merci œuvrant ensemble, rachètent à prix d'or 313 esclaves détenus à Alger. Ils arrivent à Marseille le 9 juillet 1785 à bord de la frégate *la Minerve*. Le 16 août, après la quarantaine réglementaire au lazaret phocéen, les rachetés participent tous à une magnifique procession qui traverse la ville.

Le père Calixte, un historien de l'ordre trinitaire, évoque cette mémorable cérémonie¹⁵. Les corporations de la ville rangées derrière leurs bannières respectives ouvrent le cortège *puis viennent les estafiers revêtus de leurs pittoresques costumes, les consuls en chaperon rouge, les ordres religieux, les diacres et le clergé, les humbles frères de la Rédemption, revêtus de leurs grossiers habits de voyage, un bâton d'une main et de l'autre une bourse qu'ils tendaient en implorant la charité pour ceux qu'ils ont laissés en arrière...*

Deux à deux, marchant d'un pas mal affermi, voici venir les pauvres captifs, tenant un cierge allumé entre leurs mains encore liées en souvenir de leur récente captivité. Ils chantent d'une voix brisée par l'émotion les belles paroles du psalmiste : Le Seigneur a fait cesser notre captivité et nous sommes consolés ! Notre visage a été illuminé par la joie et notre langue a retrouvé des chants d'allégresse.

Puis enfin, derrière eux, comme un pasteur qui ramène ses brebis au bercail, l'évêque, la mitre au front, d'une main s'appuyant sur son bâton pastoral et de l'autre bénissant la foule, tandis que, du haut des balcons, tombe une pluie de fleurs.

Ces processions d'action de grâce sont ainsi de véritables mises en scène. Des tableaux vivants évoquent les souffrances subies en esclavage : les rachetés vêtus d'une casaque rouge ou brune figurent enchaînés. Ils montrent ostensiblement les mutilations et les traces des coups reçus en Afrique. Litanies, lumières... ces représentations dans un style tout baroque ont pour but ultime d'édifier le peuple chrétien et de l'émouvoir afin d'accroître sa générosité car les rachats coûtent, nous l'avons dit, très chers. C'est aussi un moyen de prouver que l'on a fait bon usage des fonds recueillis précédemment par les confréries et les ordres rédempteurs.

¹¹ Il est fêté le 28 janvier.

¹² Maurice Andrieu, *Le couvent de la Merci de Maleville*, Mémoire de la Société des amis de Villefranche et du Bas-Rouergue, 2000.

¹³ La congrégation apporte une assistance spirituelle aux esclaves chrétiens de «Barbarie», à Tunis (1645) et à Alger (1646), les missionnaires ayant réussi à s'y faire reconnaître comme consuls de France.

¹⁴ Cependant selon Grandchamp, Vincent de Paul aurait inventé de toute pièce sa captivité à Tunis, par un mensonge de jeunesse. Par la suite, il refusa obstinément d'en parler...

¹⁵ Cité par Emile Escallier, *Le Libérateur des esclaves*, Culture provençale et méridionale, Raphèle-lès-Arles, 1960, p. 104-105.

Le long chemin des rachetés

Après la procession de Marseille, les rachetés devront encore, suivant l'usage, participer à plusieurs autres cérémonies dans des villes provençales : Aix, Lambesc, Saint-Rémy, Arles, Tarascon¹⁶ et d'autres cités du royaume, enfin ils arriveront à Paris. Quant aux Mercédaires et à leurs protégés, ils font un détour par Toulouse et Bordeaux...

Ces pérégrinations, avant leur libération définitive, paraissent probablement bien longues et fatigantes aux intéressés. Certains, trop impatients, s'éclipsent. Ils risquent alors de perdre le bénéfice de *leur commission de rédemption valable six mois* et le petit pécule pour frais de route qui leur permettent enfin de regagner sans encombre leur province d'origine.

Dernière opération de ce type pour la France avant la Révolution, la *rédemption de 1785* est importante tant par le nombre des esclaves rachetés que par le fait qu'elle a été menée à bien grâce à l'action commune des deux principaux ordres rédempteurs. Elle justifie la publication d'une liste imprimée à Marseille qui détaille pour chacun des rachetés, outre leur nom et prénom, le diocèse et la paroisse de naissance, l'âge et la durée de leur esclavage¹⁷. Tous sont des hommes. Beaucoup sont probablement des matelots et des marchands qui ont été capturés en mer. Ils sont originaires de toutes les provinces de France bien qu'il y ait un nombre important de Provençaux, de Languedociens et de Roussillonnais.

Le plus âgé d'entre eux se nomme Thomas Nivet. Il est originaire de Perpignan. Il a 68 ans ce qui, à l'époque, en fait quasiment un vieillard. Et il ne compte pas moins de 38 années d'esclavage, c'est-à-dire pratiquement une vie entière !

Les Foréziens libérés

Parmi les libérés, onze sont originaires du diocèse de Lyon. Leur âge moyen est de 36 ans. Ces hommes ont subi une longue captivité, en moyenne huit ans et demi et ont été capturés dans la pleine force de l'âge car leur âge moyen au moment de la capture est de 26 ans. Citons les deux cas extrêmes : celui d'*Antoine Fayet*, originaire de Saint-Chamond, qui a 41 ans au moment de sa libération et qui a subi 16 ans de captivité et celui de *Dominique Laplace*, de Lyon, qui a été capturé à seulement 13 ans et qui a, lui aussi, été prisonnier pendant 16 années. Ce dernier, de l'hôtel-Dieu de Lyon et dont le nom laisse présumer qu'il s'agit d'un enfant trouvé, devait probablement servir comme mousse sur quelque bateau naviguant en Méditerranée.

- Pour deux rachetés on ne peut identifier avec précision le lieu de naissance. Il s'agit de Claude Maître *de Savanes* (?) et Jean Gervais de *Mantoy* (?).

- Trois sont de la ville de Lyon : deux sont nés dans la grande paroisse de Saint-Nizier et le troisième appartient à l'hôtel-Dieu.

- Trois sont nés dans le Bugey : à Trévoux, Genay et Lent.

- Trois sont foréziens, nés à Feurs, à Saint-Chamond et à Saint-Romain-d'Urfé.

Benoît Relave, le Forézien.

Qui étaient ces Foréziens qui venaient d'être libérés de l'esclavage en Algérie ? Nous avons quelques indications pour au moins l'un d'entre eux, Benoît Relave. Son père, Grégoire Relave, veuf, maître maréchal-ferrant, de Saint-Galmier, avait épousé le 14 juin 1747, demoiselle Anne Pauche, fille de Jacques Pauche, étapier et aubergiste à Feurs, et de Marie Dupont.

Les Pauche semblent bénéficier d'une certaine aisance et d'un grand esprit d'entreprise. Comme étapier, Jacques Pauche est chargé d'organiser le logement des troupes de passage chez

¹⁶ Madeleine Villard, *Bulletin de l'Académie du Var*, 1992.

¹⁷ Cette liste a été imprimée à Marseille en 1785, imprimerie de la Veuve Sibié. Un exemplaire, formant placard, est affiché dans la chapelle de la maison des Trinitaires de Faucon, près de Barcelonnette (Alpes-de-Haute-Provence).

l'habitant car Feurs ne disposait pas de caserne. Le 23 septembre 1754, les fossés de la ville de Feurs lui sont adjugés moyennant le cens annuel de 185 livres¹⁸.

Grégoire Relave s'installe à Feurs où il exerce le métier de forgeron-maréchal-ferrant. C'est un artisan très habile, si l'on en croit le marquis de Poncins qui lui passe commande d'un outil expérimental, une bêche de dix-huit pouces qu'il réussit, paraît-il, à merveille¹⁹.

De son union avec Anne Pauche naissent Antoine (le 30 novembre 1749) puis Benoît (en 1752) qui vivra l'aventure africaine. D'autres enfants suivront : Georgette (née en 1753), Louise (née en 1755), Anne (née en 1756), Denise (née en 1758).

Benoît, né le 15 juin 1752, est baptisé le même jour en l'église de Feurs par le vicaire Couzon. Son parrain est Benoît Relave, garçon boulanger. Le père et la mère de Benoît signent l'acte de baptême. Dans la nombreuse famille Relave et parmi leurs alliés, les Pauche, Chatelard, Lacroix, Dupont, on trouve d'autres maréchaux-ferrants, des boulangers, des menuisiers, des marchands... Ils font tous partie du milieu des commerçants et artisans foréziens, catégorie sociale relativement instruite et qui se montre très entreprenante. Sébastien Combe²⁰, père du colonel Combe, le héros de la prise de Constantine appartient lui aussi à la même catégorie sociale. A l'époque de la Révolution ces artisans et boutiquiers adopteront avec enthousiasme les idées les plus avancées.

Cadet d'une famille nombreuse, Benoît cherche fortune hors de son Forez natal, sans doute comme commerçant. Une de ses parentes du côté maternel, Georgette Dupont, est marchande à Lyon. Malheureusement, on ne sait rien des circonstances qui ont amené sa capture par les Barbaresques mais il est probable qu'elle a eu lieu au cours de l'année 1780 en mer Méditerranée alors qu'il avait 28 ans et qu'il voyageait pour ses affaires. Ses compétences – il a appris le métier de maréchal-ferrant chez son père – et son jeune âge en font un captif de valeur mais nous n'avons aucune indication sur l'emploi qu'il a tenu dans la régence d'Alger.

Après cinq années d'esclavage, Benoît bénéficie donc de la grande rédemption de 1785. Il revient à Feurs et épouse, à 34 ans, le 21 février 1786, Marguerite Jasserand, fille d'Antoine Jasserand, maître tailleur d'habits à Feurs, et de Marguerite Pitre. Il est alors lui-même qualifié de maréchal-ferrant. Son père étant décédé, sans doute avait-il repris la forge familiale ?

Benoît et Marguerite ont très vite plusieurs enfants : Madeleine née le 23 août 1788 et Marguerite, née seulement sept mois et demi plus tard, le 1^{er} avril 1789.

Benoît est revenu dans son milieu d'origine, une classe sociale qui participe alors avec ardeur aux mouvements révolutionnaires locaux. Les Pauche, Pitre, Chatelard, Relave figurent parmi les petits notables foréziens, fervents partisans de la République et même de la Terreur.

Un certain *Relave le Rouge*, maréchal-ferrant, est cité par Auguste Broutin en compagnie de Berthuel, payeur du département, Pitre, ancien commissaire des guerres à la suite de Javogue, David, greffier au tribunal criminel appelé le *Petit-Requin* et Pauche, ex-directeur des postes

¹⁸ Auguste Broutin, *Histoire de la ville de Feurs*, 1867.

¹⁹ Dans *Le grand oeuvre de l'agriculture* (Paris 1779), p. 118, Hector de Montagne de Poncins explique qu'il a eu beaucoup de mal à trouver un artisan capable de fabriquer une bêche dont le fer aurait 18 pouces au lieu de 12 : *Il fallut donc changer quatre fois de maréchal, jusqu'à ce qu'enfin le nommé Relave, dit Petit-Jullien, de la ville de Feurs, ancien soldat d'infanterie, rencontra le point de perfection de l'outil...* L'instrument fabriqué par l'artisan forézien réunit *la force, la légèreté et la solidité* pour le coût de seulement 3 livres.

²⁰ Sébastien Combe, né le 2 septembre 1763 à Feurs, fils de Michel Combe, marchand horloger. Cf. *Le colonel Sébastien Combe, père du héros de la prise de Constantine, (Forez généalogie, 1992).*

parmi les personnes faisant l'objet d'un mandat d'arrêt au moment de la réaction thermidorienne²¹...

Nous pensons qu'il pourrait bien s'agir de Benoît Relave le racheté de 1785. Cependant l'état civil de Feurs ne nous apprend rien de plus à son sujet. Quel fut le reste de son existence ? Quelle trace avait-il gardé de son épreuve africaine ? Qu'était-il allé faire dans cette galère ? Hélas, il est bien probable que nous ne le saurons jamais.

L'évocation de l'odyssée personnelle de Benoît Relave nous rappelle cependant que des Foréziens voyageaient parfois fort loin de leur province natale et que la piraterie constituait un danger bien réel. Quant aux ordres rédempteurs, aujourd'hui un peu oubliés (cependant les Trinitaires ont encore des établissements en France), ils ont eu très longtemps une action efficace, humanitaire avant la lettre bien qu'essentiellement inspirée par la religion.²²

Annexes

Captifs du diocèse de Lyon libérés en 1785

- Baillou (Phillebert), de la paroisse Saint-Nizier **de Lyon**, 34 ans, 7 ans d'esclavage.
- Cornet (Jean), de **Saint-Romain-Urfé** (Loire), 37 ans, 12 ans d'esclavage.
- Darmet (Alexandre), de **Genay**, [canton de Trévoux, Ain], 44 ans, 16 ans d'esclavage²³.
- Dutemps (Pierre), paroisse de Saint-Nizier **de Lyon**, 33 ans, 6 ans d'esclavage.
- Fayet (Antoine), de **Saint-Chamond** (Loire), 41ans, 16 ans d'esclavage.
- Colombe (Jean François) de **Lent** [canton de Bourg, Ain], 30 ans, 7 ans d'esclavage.
- Gervais (Jean), de *Mantoy* (?), 40 ans, 6 mois d'esclavage.
- Laplace (Dominique), de l'hôtel-Dieu de **Lyon**, 29 ans, 16 ans d'esclavage.
- Maître (Claude), de *Savanes* (?), 40 ans, 12 ans d'esclavage.
- Relave (Benoît), de **Feurs**, 33 ans, 5 ans d'esclavage.
- Tachon (Marc), de **Trévoux**, 35 ans, 9 ans d'esclavage.

²¹ Auguste Broutin, *Histoire de la ville de Feurs*, 1867.

²² Au terme de cet article, il m'est agréable de remercier M. Georges Bensadou pour les pistes de recherches qu'il m'a si aimablement communiquées ainsi que le Père *Bernard-Marie GEFROY* responsable du site internet des Trinitaires, à Cerfroid.

²³ Voir encadré page suivante.

Racheté de l'esclavage et marié...

Mariage de Alexandre DALMAIS qui était esclave et de Claudine PERRIN

Le second novembre mil sept cent quatre vingts cinq la publication des trois bans duement faites dans cette paroisse sans opposition Alexandre DALMAIS racheté de l'esclavage d'Alger cette année majeur et maître de ses droits d'une part et Claudine PERRIN majeure de défunt Hugues PERRIN habitant de cette paroisse et de défunte Antoinette VINCENT d'autre part ont reçu la bénédiction nuptiale par nous entre soussigné en présence de Claude BERLIER Antoine JOSSERAND qui ont signé avec nous tous habitants de cette paroisse. Antoine BARRET et Alexandre DALMAIS ont déclaré ne savoir signer de ce enquis.

*

* *

Le 6^e brumaire An XI décès d'Alexandre DALMAIS natif de Genay âgé de 63 ans fils de Jean DALMAIS et Claudine BARDAN tous deux décédés le dit DALMAIS était tailleur d'habits dans cette commune et marié de Claudine PERRIN aujourd'huy sa veuve.

Extrait des registres paroissiaux de Genay (69)

Relevé par Henri Hoquiné

Généalogie et histoire, n° 89 1^{er} trimestre 1997, p. 26.